

Délibération

n° 2026-04

Objet : Cotisation à la Fédération Nationale des Centres de Gestion (FNCDG) pour l'année 2026

Séance du : 23 février 2026

Président de séance : Philippe LOCATELLI

Date de la convocation : 06 février 2026 **Secrétaire de séance :** Pierre BALLELIO

Nombre de membres titulaires en exercice le jour de la séance : 35

	Présent(e) 23	Représenté(e) par 0	Excusé(e) donne pouvoir à 8	Excusé(e) 4
<u>Collège représentant les communes affiliées</u>				
LOCATELLI Philippe,	X			
DI FOLCO Catherine,	X			
COMBET Damien,	X			
LUTZ Sophie,	X			
STARON Catherine,	X			
REVELLIN Gérard,	X			
BRUNEAU Nathalie,	X			
MICHAUD Maryse,			X J. ASTRE	
ARCOS Sébastien,	X			
ASTRE Joëlle,	X			
BALDIVIA Dominique,			X R. FARNOS	
BALLELIO Pierre,	X			
DECHAMPS Véronique,	X			
FARNOS René,	X			
FRESSYNET Pierre,	X			
GALLET Christian,	X			
GAVAULT Yves,	X			
ODO Xavier	X			
PERRUSSEL-BATISSE Josée			X C. DI FOLCO	
TISSOT Philippe	X			
VINCENT Max	X			
<u>Collège représentant les établissements publics affiliés</u>				
ZANNETTACCI Pierre-Jean	X			
DUTHEL Gilles	X			
MALOSSE Daniel				X

Présent(e) Représenté(e) Excusé(e) Excusé(e)
par donne pouvoir à

<u>Collège représentant les communes non affiliées</u>				
BOSETTI Laurent			X G. REVELLIN	
GLÜCK Olivier			X S. SULTZ	
CORSALE Doriane			X M. VINCENT	
<u>Collège représentant les établissements publics non affiliés</u>				
PUBLIÉ Martine				X
BOULARD Valérie			X C. STARON	
<u>Collège représentant la Métropole de Lyon et le Département du Rhône</u>				
ARTIGNY Bertrand			X Z. KHELIFI	
KHELIFI Zémorda	X			
Pascale CHAPOT				X
<u>Collège représentant la Région Auvergne Rhône-Alpes</u>				
MOROGÉ Jérôme	X			
PACCAUD Mickael	X			
CRUZ Sophie				X

Était excusée madame Noëlle SCARAFIA, Responsable du SGC BRON.

Ont assisté à cette réunion :

Olivier DUCROCQ, Directeur général des services
Philippe GÉRARD, Directeur général adjoint
Guillaume GONON, Directeur du pôle Santé
Laurence MARLIER-CANNATA, Directrice du pôle Appui aux collectivités
Nadège NOEL, Directrice du pôle Recrutement mobilité

Le cdg69 adhère à la Fédération Nationale des Centres de Gestion (FNCDG) dont l'objectif principal est d'assurer un relai auprès des pouvoirs publics pour tous les sujets relevant de la compétence des centres de gestion.

La FNCDG organise également des réunions (réunions thématiques, commissions...) et organise ou représente la quasi-totalité des cdg départementaux lors d'événements (congrès AMF, colloque...) annuels.

Pour assurer le fonctionnement de cette association, les centres de gestion adhérents s'acquittent d'une cotisation annuelle dont le montant est calculé suivant le nombre d'électeurs inscrits sur les listes électorales des CAP du ressort du cdg, multiplié par 1,75 €.

Le coût appliqué en 2025 était de 1,50 € par électeur, ce qui représente pour 2026 une augmentation de 16,7% et porte la cotisation annuelle à 16 499 €.

Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion,

Vu le courrier de la FNCDG notifiant au cdg69 le montant de la cotisation annuelle pour 2026,

Considérant l'intérêt d'adhérer à la FNCDG,

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Article 1 : de s'acquitter de la cotisation à la FNCDG d'un montant de 16 499 € pour 2026 ;

Article 2 : d'inscrire les crédits nécessaires à la prise en charge de ces frais au chapitre du budget prévu.



Fait à Sainte Foy-lès-Lyon
Le 23 février 2026
Le Président,

Philippe LOCATELLI